



Surface des forêts dotées d'un statut de protection

Les forêts sont des réserves de biodiversité. Il convient donc de les gérer et de les protéger durablement. De nombreux organismes et programmes internationaux, européens ou nationaux, œuvrent pour préserver ce patrimoine et développer une gestion forestière durable. Parmi les diverses actions menées, la mise en place d'aires protégées est considérée comme l'une des meilleures façons d'atteindre ces objectifs de conservation.

Avec seulement 9 % de son territoire boisé, le Nord – Pas-de-Calais se trouve amputé d'écosystèmes* " sources " servant à la fois de réservoir et de refuge à de nombreuses espèces inféodées aux milieux forestiers (clairières, lisières, etc.). Actuellement, 21,6 % de la forêt régionale sont couvertes par au moins une mesure de protection. Néanmoins, peu de surfaces bénéficient d'une protection forte.

Contexte

Les mesures de protection concernant les milieux forestiers sont les mêmes que celles des autres milieux, à l'exception des réserves biologiques domaniales dirigées et intégrales (RBDD et RBDI). La protection assurée par la RBDI est maximale vis-à-vis des seuls objectifs de conservation du patrimoine naturel.

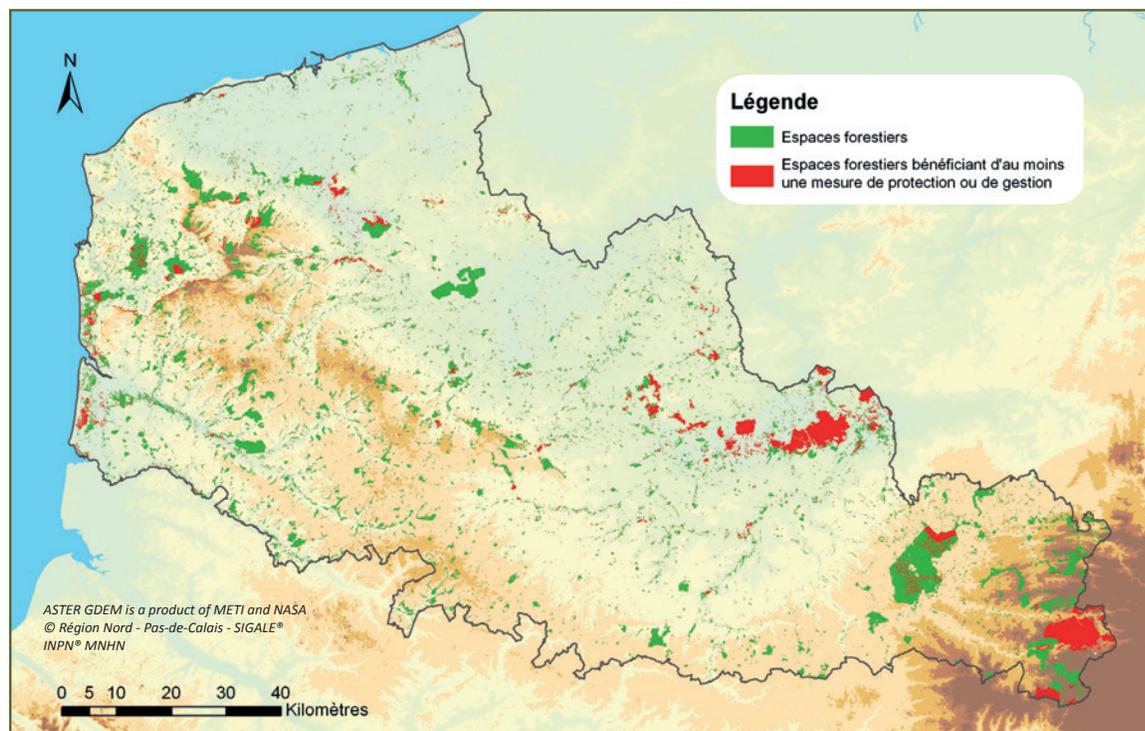
Résultats

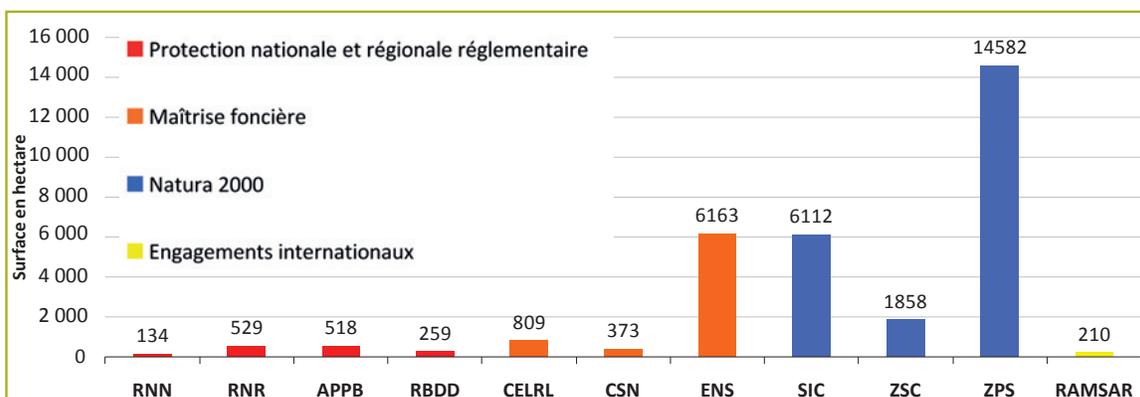
La surface couverte en forêt et concernée par au moins une mesure de gestion ou de protection est de 24 371 hectares (sans double compte), soit 21,6 % de la surface totale forestière (55,2 % si l'on inclue les PNR dans le calcul). Les territoires protégés et gérés se répartissent de la manière suivante :

- 5,5 % sont classés en aires protégées nationales et régionales réglementaires (RNN, RNR, APPB, RBDD) ;
- 27,1 % en maîtrise foncière (CELRL, CSN, ENS) ;
- 81,3 % en Natura 2000* ;
- 0,8 % en site Ramsar*.

Les forêts disposant d'au moins une mesure de gestion ou de protection dans le Nord - Pas-de-Calais en 2010.

(Source : ORB NPdC d'après SIGALE)





Ce qu'il faut en penser

La forêt du Nord – Pas-de-Calais, malgré sa petite taille, est l'une des forêts la plus diversifiées de France en essences forestières* (3,3 espèces en moyenne dans les forêts régionales contre 2,5 en moyenne pour la France). De ce fait, environ 70 % des forêts de la région sont répertoriées en ZNIEFF* (Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique). Des espèces remarquables telles que le Chat forestier (*Felis silvestris*) ou la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) peuplent localement ces dernières.

Pourtant, seulement 21,6 % des forêts bénéficient d'au moins une protection. Les types de protection mis en œuvre en forêt régionale sont essentiellement contractuels et fonciers (respectivement 81,3 % classés en Natura 2000 et 21,7 % au titre de la maîtrise foncière). Les protections fortes, autrement dit les protections nationales ou régionales réglementaires, ne concernent que 5,5 % de la superficie totale en aires protégées, ce qui est toutefois largement supérieur à la valeur régionale tous territoires confondus (0,35 %).

Le caractère multifonctionnel des forêts régionales rend difficile la conservation de la biodiversité. En effet, le maintien d'un équilibre entre les intérêts sylvicoles, cynégétiques, touristiques et la préservation de la biodiversité s'avère parfois ardu.

La reconnaissance à toutes les échelles (internationale, européenne, nationale et régionale) de l'intérêt de la forêt en termes de biodiversité et de services écosystémiques* rendus est relativement récente (Convention sur la diversité biologique* en 1992). En France, depuis 2006, un plan d'action "forêt", issu de la Stratégie nationale pour la biodiversité*, est mis en place. Celui-ci vise, notamment, à compléter les réseaux d'espaces protégés et à mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière.

Méthode

Les surfaces ont été calculées par traitement sous système d'information géographique (SIG) entre la base de données d'occupation des sols de SIGALE et les emprises des aires protégées du MNHN. Les postes d'occupation des sols retenus pour la forêt sont : les forêts de feuillus, les forêts de conifères, les reboisements récents, les coupes forestières (récentes et anciennes), les peupleraies, les feuillus sur dunes et les conifères sur dunes.

En savoir plus

- IFN, édition 2005. Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. 152 p.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2006. Stratégie nationale pour la biodiversité : Plan d'action forêt. 21 p.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, avril 2009. Stratégie nationale pour la biodiversité : Plan d'action forêt 2^e période de programmation 2008/2010. 20 p.
- Muséum national d'histoire naturelle [ed]. 2003-2010. Inventaire national du patrimoine naturel, site Web : inpn.mnhn.fr.
- ONF, 2006. Bilan patrimonial des forêts domaniales, édition 2006. Version résumée, 55 p.
- DIREN, mai 2006. Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats. 214 p.

* cf glossaire